Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le 2 6 1:0V. 2021 ID: 074-247400112-20211123-D_2021_122-D

2021-122 SERVICES TECHNIQUES/ DECHETS MENAGERS EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAG



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 NOVEMBRE 2021

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 novembre 2021, s'est réuni dans la salle socio-culturelle du nouveau gymnase intercommunal - 130, avenue des Ebeaux - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Cécilia HORCKMANS

Mme Claire

MEGARD. Mme

Catherine

SGRAZZUTTI,

Commune d'Andilly M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, M. Claude ANTONIELLO, Mme Sonia EICHLER *procuration*, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD, Mme Valérie PERAY, M. Jérôme JONFAL

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune de Villy le Bouveret M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Menthonnex en Bornes M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Pelloux Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 25 Absents : 3

Secrétaire de séance : M. Jean PALLUD

Date d'affichage: 2 6 NOV. 2021

OBJET : DECHETS MENAGERS EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES

2021-122 SERVICES TECHNIQUES/ DECHETS MENAGERS EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES

DECHETS MENAGERS

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de l'extension des consignes de tri (ECT) à tous les emballages plastiques d'ici 2022, objectif confirmé dans le cadre de la feuille de route économie circulaire.

Cette évolution, très attendue par les usagers simplifie le geste de tri puisque tous les emballages plastiques seront pris en charge et non seulement les bouteilles et flaconnages. Elle doit permettre d'améliorer le taux de recyclage des emballages et présente un intérêt environnemental en limitant le prélèvement de ressources non renouvelables et en réduisant la quantité de déchets incinérés.

Ces nouvelles consignes n'obèrent pas la démarche de lutte contre le gaspillage et la réduction desproductions de déchets à la source (éco consommation, éviter les emballages inutiles, privilégier le vrac...) qui doit être poursuivie.

CITEO et ADELPHE mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer à l'amélioration des performances de recyclage, pour atteindre les objectifs nationaux :

- 75% de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché français,
- 65% de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques mis sur le marché français et gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets.

Dans cet optique, CITEO et ADELPHE encadrent la mise en place de l'extension des consignes de tri des plastiques au niveau national, afin :

- D'échelonner les investissements de modernisation des centres de tri,
- De disposer des capacités de recyclage suffisantes.

Plusieurs prérequis majeurs sont nécessaires pour s'engager en extension des consignes de tri des emballages plastiques:

- Disposer d'une réflexion territoriale et d'un centre de tri capable de trier en extension, avec des refus de tri valorisés énergétiquement: une étude territoriale a été conduite en 2017/2018. L'étude a porté sur l'ensemble de la Haute Savoie et sur le territoire de l'Ain couvert par le SIDEFAGE.
- L'extension des consignes de tri des emballages a été intégrée dans l'appel d'offres du groupement de commande constitué des mêmes collectivités sauf la Communauté de Communes des Sources du Lac en 2019. La consultation étant encore en cours, le centre de tri n'est pas encore désigné.
- Répondre et être sélectionné dans le cadre de "l'appel à candidatures pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques" de CITEO.

Envoyé en préfecture le 24/11/2021 Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le

SLO

ID: 074-247400 16-2021 128 10 2021 122-DE

2021-122 SERVICES TECHNIQUES/ DECHETS MENAGERS EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES

L'appel à candidatures a été lancé par CITEO en Novembre 2021 pour sélection en décembre 2021. Il est proposé de répondre à l'appel à candidature dans la perspective d'une mise en œuvre opérationnelle au 1er janvier 2023. Depuis plusieurs mois, les services de la CCPC sont mobilisés dans cette perspective (diagnostics terrains, élaboration du plan de communication...). En effet, l'anticipation et une bonne communication auprès des usagers est un gage de réussite du projet.

Le Conseil Communautaire est donc invité à se prononcer sur la proposition de se porter candidat à l'appel à projets en cours de CITEO et ADELPHE et de procéder à l'extension des consignes de tri des emballages.

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- → APPROUVE la proposition de se porter candidat à l'appel à projet "pour l'extension des consignes de tri et mesures d'accompagnement pour l'optimisation de la collecte des emballages ménagers et des papiers graphiques" de CITEO
- → DECIDE de procéder à l'extension des consignes de tri des emballages plastiques dans le cadre de la collecte sélective des déchets ménagers et assimilés
- → AUTORISE Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents y afférents

Acte certifié exécutoire Le Président Xavier BRAND



Envoyé en préfecture le 24/11/2021

Reçu en préfecture le 24/11/2021

Affiché le



ID: 074-247400112-20211123-D_2021_122-DE

2021-122 SERVICES TECHNIQUES/ DECHETS MENAGERS EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI DES EMBALLAGES PLASTIQUES

EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI - ANNEXE

